

## SOLIDARITÉ « SECOURS EXCEPTIONNEL »

Vous êtes en situation de difficulté ?

### Un secours exceptionnel en cas de difficultés.

En cas de période de crise, de difficultés sociales, financières et/ou familiales importantes, Viv'ARTI soutient ses membres et leurs familles.

Le secours est accordé **au cas par cas** afin d'aider les actifs de l'Artisanat, du Commerce de proximité et des Professions Libérales à faire face à des **difficultés liées à un évènement, exceptionnel et imprévisible** (ex : secours médicaux non pris en charge, dépenses imprévues, frais d'obsèques, perte d'emploi...).

Une enveloppe « **Secours exceptionnel** » de **1000€** est allouée pour une prise en charge de **5 dossiers maximum en 2023** pour les membres de Viv'ARTI, soit **une aide plafonnée à 200€.**

Une commission étudiera votre demande. Votre dossier doit être particulièrement bien renseigné pour faciliter son étude et peut être complété avec l'aide d'une assistante sociale.

En fonction des situations et avec votre accord, les partenaires sociaux membre de la commission pourront vous apporter un appui complémentaire.

Pour être conseillé sur l'attribution de ce secours exceptionnel, vous pouvez vous adresser à Viv'ARTI : [contact@vivarti-bretagne.org](mailto:contact@vivarti-bretagne.org) – Tel 06.72.54.42.16.



## DOSSIER DE DEMANDE

« secours exceptionnel 2023 »

### INFORMATION SUR LE BENEFICIAIRE Viv'ARTI

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

EMAIL .....

TEL : .....

ENTREPRISE / STRUCTURE EMPLOYEUR .....

### MOTIF DE LA DEMANDE

Exposez brièvement votre situation et l'évènement à l'origine de vos difficultés :

.....  
.....



.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**JUSTIFICATIFS**

Transmettez tous les éléments permettant de justifier votre demande de « *secours exceptionnel* » avant le 31/12/23.

- Pour l'étude de votre demande, la commission pourra vous demander des précisions complémentaires sur votre situation (ex : dépenses engagées, justificatif de situation familiale, prescription médicale correspondante à la demande, ressources et charges du foyer, aides déjà obtenues auprès d'autres financeurs, etc...)

Je soussigné(e).....(NOM Prénom) atteste que les renseignements portés sur la présente demande sont exacts et sincères.

Date

Signature

...../...../.....

Votre dossier de demande d'aide, accompagné des pièces justificatives, est à envoyer à

**Viv'ARTI Bretagne**  
**17 rue des Mesliers 35577 Cesson-Sévigné**  
**[contact@vivarti-bretagne.org](mailto:contact@vivarti-bretagne.org)**

Les informations recueillies sont nécessaires pour le versement des aides. L'association paritaire d'activités sociales et culturelles de l'Artisanat en Bretagne, « Viv'ARTI », considère que vos informations sont des données confidentielles, et s'engage à ne pas les divulguer. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978). Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à : [contact@vivarti-bretagne.org](mailto:contact@vivarti-bretagne.org) ou à : Viv'ARTI Bretagne – 17 rue des Mesliers 35577 Cesson-Sévigné